

Arrêté

Portant permis de stationnement

Mairie de l'Ile Bouchard

Le maire de la commune de la commune de l'Ile Bouchard,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1; Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu la demande de la société BH Concept Alu domiciliée à Le Petit Souper 37360 à SONZAY en date du 07 février 2024, qui souhaite effectuer des travaux de rénovation de couverture avec la pose d'un échafaudage en occupant temporairement le domaine public au 09 rue Gambetta 37220 à l'Île Bouchard;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE

Article 1 er : Du lundi 11 mars 2024 au vendredi 12 avril 2024, l'entreprise BH Concept Alu demeurant à Le Petit Souper 37360 à SONZAY est autorisé à procéder à la rénovation de la couverture en ardoise au 09 rue Gambetta 37220 à l'Ile Bouchard.

Article 2 : Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- stationnement : Réservation d'une place de stationnement en face du 09 rue Gambetta ;
- circulation : Pose d'un échafaudage sur le trottoir ;
- sécurité : Les piétons prendront le trottoir d'en face durant les travaux.

Article 3: La signalisation sera mise en place par le permissionnaire.

Article 4 : La société BH Concept Alu occupera temporairement le domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 5: Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de l'Ile Bouchard, Madame la responsable des services techniques de l'ile bouchard, l'ASVP de l'Ile bouchard sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à l'Ile Bouchard le 07 février 2024

Arrêté n° 2024-02-27

PUBLIÉ LE 07/02/2024

ACTE EXÉCUTOIRE

Le Maire,